

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration Bureau de la Vie Démocratique / Elections Tél.: 04 76 60 34 67 ou 32 93 Courriel: pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

3 1 DEC. 2018

Grenoble, le

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de LE PONT DE CLAIX

LE PREFET DE L'ISERE. Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 (nouveaux);

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - A compter du 1er janvier 2019, une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune de LE PONT DE CLAIX et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Delphine CHEMERY	Conseillère Municipale titulaire
Chantal BERNARD	Conseillère Municipale titulaire
Jacqueline PAILLARD	Conseillère Municipale titulaire
Estelle STAES	Conseillère Municipale titulaire
Martine GLE	Conseillère Municipale titulaire
Maurice ALPHONSE	Conseiller Municipal suppléant
Laurence BONNET	Conseillère Municipale suppléante
Athanasia PANAGOPOULOS	Conseillère Municipale suppléante
Patrick DURAND	Conseiller Municipal suppléant
Jean-Yves GLE	Conseiller Municipal suppléant

ARTICLE 2 - La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de LE PONT DE CLAIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

